

Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Calculés sur le prix de vente

Moins de 30.000 €	3.200 €
De 30.001 à 80.000 €	10%
De 80.001 à 160.000 €	8%
De 160.001 € à 200.000 €	6%
Plus de 200.001	5%

Location Appartements, maisons, villas

Honoraires fixés par décret n°2014-890 du 1er août 2014 paru au journal officiel du 6 août 2014 texte n° 53

12% TTC du loyer annuel + 239 € TTC de rédaction d'acte - à partager par moitié entre le locataire et le bailleur

Location (Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels)

28% TTC du loyer annuel à la charge du preneur

Garage/Parking

12% TTC du loyer annuel + 59 € TTC de rédaction d'acte - à partager par moitié entre le locataire et le bailleur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI CABINET ARNEL - 62 Grande rue Charles de Gaulle - 92600 Asnières sur seine - Tel : 01.47.91.22.22

EURL FOURNEL ET COMPAGNIE - RCS Nanterre 622054088 - APE 6831Z

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 013 367 / CCI de Paris Île-de-France

Garantie SO.CA.F. 26 avenue de Suffren 75015 PARIS - Montant garantie T 260.000,00 € / G 530.000,00 € / S 530.000,00 €

Honoraires au 7 juin 2017

La délivrance d'une note est obligatoire.